

Visa national REGROUPEMENT FAMILIAL avec conjoint / en vue de mariage

Procédure de demande:

1. Veuillez prendre **rendez-vous pour un visa national** sur le site Web suivant:
https://service2.diplo.de/rktermin/extern/choose_realMList.do?locationCode=abid&realmId=734
2. Veuillez **fournir les documents dans l'ordre indiqué ci-dessous** pour un traitement rapide de votre demande. Faites **les copies** nécessaires. Les demandes incomplètes peuvent être soumises mais ne seront pas traitées aussi longtemps que des documents importants manquent.
3. Les **traductions** de documents non germanophones doivent être effectuées par un traducteur officiel. Vous trouverez sur notre site Web une liste de traducteurs agréés en Côte d'Ivoire.
4. Les **frais de visa s'élèvent à 50 000 FCFA**. Ils doivent être réglés **en espèces** sur demande. Si le/la conjoint(e) est allemand(e) ou ressortissant de l'Union européenne, la demande de visa est gratuite (concerne uniquement ceux qui sont déjà mariés).
5. Le traitement de la demande de visa s'effectue en concertation avec le service des étrangers géographiquement compétent en Allemagne (Ausländerbehörde). La demande lui sera transmise si et seulement si elle est complète. **Le délai de traitement est d'au moins 3 mois**. Les questions relatives à l'état d'avancement du dossier resteront pendant ce temps sans réponse.
6. Si une **vérification de documents administratifs ivoiriens** s'avère nécessaire, l'ambassade vous le fera savoir. Ce qui peut entraîner le paiement de frais supplémentaires et prolonger de plus de 3 mois le délai de traitement.

Liste des documents à présenter:

	Nombre de documents	Traduction	Document
<input type="checkbox"/>	1 original		Un passeport biométrique valable au moins 6 mois à partir du dépôt de la demande de visa
<input type="checkbox"/>	2 copies		Copie du passeport, y compris les pages qui contiennent des visas ou des tampons (également les passeports déjà expirés, si disponibles)

	Nombre de documents	Traduction	Document
<input type="checkbox"/>	3		Photos d'identité récentes sur fond blanc - respectant les critères de la biométrie – A ne pas coller sur le formulaire !
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies		Les non-Ivoiriens doivent présenter leur permis de séjour en cours de validité pour la Côte d'Ivoire, excepté les résidents de la CEDEAO munis de la carte consulaire délivrée par l'ambassade de leur pays d'origine.
<input type="checkbox"/>	2 originaux		Veuillez compléter le formulaire de demande électroniquement sous le lien https://videx-national.diplo.de . Lorsque vous avez terminé, le système crée un document pdf que vous imprimez et signez.
<input type="checkbox"/>	2 originaux		La fiche d'informations signée relatives aux conséquences juridiques des contrefaçons et fausses informations au cours de l'entretien (par exemple, interdiction d'entrée) à télécharger sous le lien : https://abidjan.diplo.de/blob/1822678/c6ad7ce8cba06fa862dc6547d7288ad5/downloaddatei-belehrung-53-54-dt-fr-data.pdf
<input type="checkbox"/>	2 copies		Copie du passeport du/de la conjoint(e), y compris des pages qui contiennent des visa et des tampons (également des passeports déjà expirés, si disponibles)
<input type="checkbox"/>	2 copies		Copie bien lisible du titre de séjour allemand du/de la conjoint(e), avec une adresse récente du/de la conjoint(e) étranger(e)
<input type="checkbox"/>	2 copies		Attestation de résidence du/de la conjoint(e) vivant en Allemagne
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies	x	L'Acte de Mariage : Copie Intégrale d'Acte de Mariage , établie par le service d'Etat Civil du lieu de mariage
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies		Concerne uniquement ceux qui sont fiancés qui prévoient de se marier en Allemagne (visa en vue de mariage suivi de séjour permanent) : confirmation de la publication des bans de l'office allemand de l'Etat Civil avec mention de la date de mariage. Une déclaration de prise en charge « Verpflichtungserklärung » conformément aux paragraphes 66-68 de la loi allemande relative au séjour en Allemagne «AufenthG » est également à présenter.
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies	x	Acte de Naissance du demandeur : Copie Intégrale d'Acte de Naissance , établie par le service d'Etat Civil du lieu de naissance APRÈS le mariage
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies	x	Si l'acte de naissance a été fait sur la base d'un "Jugement Supplétif" – avec mention "JS" en marge de l'acte de naissance - ou dans le cadre de la restauration officielle des registres (Jugement/ Ordonnance de Reconstitution / Retranscription / Rectification) : prière fournir les décisions judiciaires.
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies		Informations relatives au cursus scolaire (présentation uniquement pour les cursus scolaires en Côte d'Ivoire)

	Nombre de documents	Traduction	Document
			<p>La présentation de ces documents n'est pas obligatoire mais leur présentation lors de la demande de visa peut réduire le délai de traitement) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Certificats de fréquentation de l'école primaire („certificat de scolarité“) 2) Diplômes scolaires ou la confirmation de l'école (« collante ») de l'obtention du « Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires (CEPE)
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies		<p>Certificat de langue allemande de niveau A1 conformément aux normes CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) valable moins d'un an, par exemple : certificat de langue de l'Institut Goethe d'Abidjan</p> <p>Le cas échéant une inscription aux cours de langue.</p> <p>Le certificat de langue A1 doit cependant impérativement être présenté avant la délivrance de visa.</p>
<input type="checkbox"/>	2 copies	x	Jugement de divorce définitif, si le demandeur a déjà été marié
<input type="checkbox"/>	2 copies		Preuves de revenu du/de la conjoint(e) vivant en Allemagne (par exemple : bulletins de salaire des 3 derniers mois); si le/la conjoint(e) est ressortissant(e) de l'Union européenne, la présentation de ces documents n'est pas nécessaire

Remarque : une couverture d'assurance maladie suffisante pour l'Allemagne, à partir de la date d'entrée dans le pays, doit être présentée avant la délivrance de visa.